

**DESTINATAIRES :** Tout le personnel du CISSS des Laurentides

**EXPÉDITEUR :** Benoit St-Denis, chef de programme PCI,  
D<sup>re</sup> Julie Tremblay, première officière de PCI

**DATE :** 22 juillet 2020

**OBJET :** **PRÉCISIONS SUR LES INTERVENTIONS MÉDICALES  
GÉNÉRANT DES AÉROSOLS (IMGA)**

---

En suivi de la note du 22 avril 2020 sur le port du masque découlant des nouvelles lignes directrices pour les interventions médicales générant des aérosols (IMGA), de la situation actuelle de transmission communautaire soutenue de la Covid-19 au Québec et tenant compte des nouvelles lignes directrices sur les IMGA, voici des précisions qui s'appliquent à tous les usagers suspectés/confirmés ou non :

- **Concernant les IMGA à risque reconnu et possible** : Il est nécessaire d'appliquer les précautions additionnelles aériennes/contact +. Une blouse imperméable est indiquée s'il y a un risque de contact avec des liquides biologiques (ex. : vomissement).
- **Concernant les IMGA à risque incertain, non documentés ou peu probable** : Il est nécessaire d'appliquer les précautions additionnelles gouttelette/contact +.

Ceci est applicable dans tous nos milieux de soins, CH, CHSLD, RI, SAD où des IMGA sont pratiquées.

Toutefois, suite à une analyse plus poussée des données disponibles, l'Optiflow, les traitements avec masque Venturi et les nébulisations à plus de 5L seront désormais considérés comme des IMGA à **risque reconnu et possible**. Des mesures de précautions aériennes/contact + devront être appliquées pour tous les usagers suspectés/confirmés ou non.

Pour la liste complète des IMGA, veuillez consulter le lien suivant :  
<https://www.inspq.qc.ca/publications/2960-interventions-aerosols-covid19>

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.